

## Avis public



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le Règlement **AO-372** intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2018)* ».

Ce règlement prévoit, pour l'exercice financier 2018, l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 21 décembre 2017

M<sup>e</sup> Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

